L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 28 MARS 1879. 52me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI, 28 MARS 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par M. Stern & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et brodequins.

Par Vincent & Co., dans leurs salles d'encan, [illegible] de Chine, [illegible] fromages.

Par A. & L. Lamy, au No 33 rue des Magasins, [illegible], articles de toilette.

☞ L'attention du commerce est appelée sur la vente à crédit de Vincent & Co., ce jour, à 11 heures, de 1200 rouleaux Nattes de Canton, de qualités blanc, ordinaires et inférieures, à bas prix, blanches, à carreaux, rouges et assorties aux Nos 63, 64 et 66 rue de la Douane.

LA CONVENTION.

IX.

DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.—REFORME DU JURI.

Tout s'enchaîne dans la société civile et politique. A des mœurs corrompues correspond le relâchement dans l'application des lois et une mauvaise administration de la justice. Un étranger arrivant aux Etats-Unis et qui se contenterait d'observer ce qui se passe dans les tribunaux civils et criminels, acquerrait par cela seul une connaissance exacte de l'état des mœurs dans cette république. La Louisiane, malgré les louables efforts faits par une partie de la nouvelle magistrature, est bien loin encore d'avoir une administration de la justice digne d'une société bien policée.

Nous avons dit sur quelles bases il conviendrait, dans notre opinion, de réorganiser le pouvoir judiciaire afin d'assurer l'indépendance de la magistrature et de donner au système plus de cohésion et de simplicité. Cela ne suffirait pas et il y aura encore à effectuer, pour arriver à une prompte expédition des affaires judiciaires, bien des réformes dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer. Nous nous contenterons d'en indiquer deux qui nous paraissent avoir une importance majeure.

L'élément principal qui fait défaut à notre industrie et à notre agriculture pour leur développement, c'est le capital. Les quelques millions de capitaux qui appartiennent à des gens de la Nouvelle-Orléans, semblent éviter les placements sérieux d'affaires; ils sont mis dans les Banques et ne servent guère qu'à un agiotage plus ou moins audacieux sur les fonds publics. Il est vrai que la baisse des valeurs et la crise récente ont dû dégouter bien des personnes de courir les chances aléatoires de la spéculation et les disposer à donner un autre emploi à leur argent. Le moment est donc propice pour encourager cette disposition.

Nous avons déjà donné le conseil aux capitalistes de revenir à la propriété foncière trop longtemps dédaignée, et dont les charges vont être considérablement allégées. La confiance une fois rétablie dans la propriété, nous retrouverons là une source de crédit qui nous a fait défaut depuis dix ans. Lorsqu'on pourra prêter sans risque sur hypothèque de ville et de campagne, le capital se portera vers ce genre de placement et comme le capital local est insuffisant, la demande attirera en abondance les capitaux du dehors.

La propriété immobilière en Louisiane, malgré la dépréciation qu'elle a subie, vaut encore plus de cent millions de dollars et il devrait être possible d'emprunter sur première hypothèque au moins cinquante millions pour développer nos ressources agricoles, étendre nos industries ou en créer de nouvelles. Mais ces emprunts ne seront faisables que quand on pourra prêter sans risques, avec la certitude d'une réalisation facile du gage. Que faut-il pour cela?

Il faut une révision de la législation civile, de façon à offrir au prêteur hypothécaire toutes les garanties, à le mettre à l'abri des hypothèques tacites de femmes, de mineurs ou de pupilles.

Il faut de plus une procédure facile, permettant de réaliser le gage à bref délai en cas de non paiement. Le prêteur doit être protégé contre la mauvaise foi et les chicanes du débiteur et contre les lenteurs de la justice.

Nos agriculteurs se plaignent amèrement du taux excessif d'intérêt qu'ils sont obligés de payer. La cause en est simplement dans les risques excessifs que court le prêteur. Ces risques proviennent de la difficulté et des complications des procédures, de la lenteur de la justice, sans parler de la disposition des juges de paroisse à favoriser le débiteur qui est leur co-paroissien contre le prêteur de la ville.

Si les planteurs et fermiers veulent obtenir l'argent à bon marché, il faut qu'ils comprennent et fassent comprendre à leurs délégués la nécessité de changer d'une façon fondamentale, le régime et les habitudes judiciaires actuels.

Une réforme qui tendrait au résultat auquel nous visons, consisterait à permettre aux débiteurs des campagnes d'élire domicile en ville, de façon à ce que le prêteur pût, en cas de besoin, obtenir un jugement devant les cours de la Nouvelle-Orléans. La proposition paraîtra singulière, mais nous le répétons, plus on protégera le prêteur, plus on protégera l'emprunteur, qui pourra obtenir de l'argent à 6 ou 8 pour cent par an au lieu de payer de 12 à 18.

C'est au prêteur à ne contracter que des obligations qu'il puisse remplir et il doit s'attendre, l'échéance arrivée, à subir les conséquences du défaut de paiement.

Le jour où il y aura pleine sécurité pour les capitaux, avec la certitude d'une facile et prompte réalisation du gage à peu de frais, les capitaux étrangers abonderont ici, et rendront facile la création de vastes établissements de crédit destinés à assurer le développement de nos ressources agricoles. Les billets hypothécaires, à longue échéance et à faible intérêt, pourront circuler et formeront un capital mobile qui sera l'un des facteurs importants de nos transactions financières et commerciales.

Ainsi, révision de la législation sur les hypothèques et simplification de la procédure avec faculté d'élire domicile et d'accepter une autre juridiction que celle de la résidence, voilà quelques unes des réformes principales qui nous paraissent nécessaires pour assurer une meilleure administration de la justice civile, dans l'intérêt des emprunteurs aussi bien que dans celui des prêteurs.

Une autre réforme à accomplir est la suppression du juri en matière civile.

Les meilleurs esprits sont presque tous d'accord sur l'utilité de cette réforme. Un avocat ne demande un juri en matière civile, généralement, que comme une dernière chance de couvrir une mauvaise cause. Il faut, pour apprécier le bon droit et l'équité dans un procès, une somme de lumières et d'expérience et une habitude de la chicane que les neuf dixièmes des jurés ne possèdent pas. On pourrait faire deux exceptions: l'une pour les procès commerciaux, l'autre pour les procès en dommages; mais il vaudrait peut-être mieux encore pour ces sortes d'affaires autoriser le juge à nommer des experts chargés de lui soumettre un rapport sur les faits et une évaluation des dommages éprouvés.

Dans l'opinion générale, le juri en matière civile est une institution plus nuisible qu'utile; elle est condamnée par l'expérience.

En matière criminelle, le jugement par juri devrait être restreint aux crimes. Une juridiction analogue à ce qu'est la police correctionnelle en France, pour le jugement des simples délits, rendrait, croyons-nous, les plus grands services à la société. Nous ne faisons qu'indiquer, en passant, cette modification importante au système actuel.

Que le jugement par juri en matière criminelle soit restreint ou non, la première chose à faire est d'abolir la règle absurde de l'unanimité du juri. A diverses reprises, depuis vingt ans, nous avons réclamé cette réforme. Notre voix, d'abord isolée dans la presse des Etats-Unis, a fini par trouver de l'écho à New-York, à la suite de plusieurs acquittements scandaleux, et, il y a quelques années, il y eut une véritable croisade sur ce sujet, puis le silence se fit de nouveau.

Plus récemment, une tentative timide vient d'être faite dans un des Etats, mais elle n'a pas abouti à un résultat, que nous sachions. L'occasion s'offre donc à la Louisiane de jouer le rôle de pionnier dans l'extirpation de cette vieille souche d'abus, conservée comme une relique du Moyen Age. Que l'on adopte la règle de la majorité simple ou d'une majorité de 8 ou 9 voix sur 12, peu importe, pourvu que la règle insensée de l'unanimité soit à jamais supprimée. De cette suppression datera une nouvelle ère dans l'administration de la justice criminelle en Louisiane.

Il y aura bien d'autres réformes à effectuer en ce qui concerne les conditions à exiger des jurés, la composition de la liste, le tirage, etc., mais ce sont là des affaires de détails à résoudre par les législatures. La Convention n'a à s'occuper que des principes et des règles générales. D'autres questions pourront être soulevées sur le plus ou moins d'utilité du grand juri, sur son rôle, sur une meilleure organisation du ministère public et de la police comme agent de la justice criminelle; mais nous devons borner nos remarques aux sujets les plus importants.

Par les quelques questions que nous avons déjà, non traitées à fond, mais effleurées, on peut se convaincre que la Convention aura devant elle une lourde tâche. Ceux qui ont brigué l'honneur de représenter le peuple à cette assemblée, ne doivent pas attendre l'époque fixée de sa réunion, pour étudier les graves problèmes qu'ils auront à résoudre et ils sont sans doute convaincus que le bon sens et la bonne volonté ne sont pas des qualités suffisantes pour décider de questions qui présentent tant de faces diverses.

Nous engageons donc les délégués, non seulement à étudier par eux-mêmes mais encore à avoir des réunions préparatoires dans le but de conférer entre eux et de rechercher les solutions les plus propres à répondre aux vœux et aux besoins du peuple qui a mis en eux sa confiance. Ils ont assumé une grave responsabilité; qu'ils s'efforcent donc de se mettre à la hauteur de leur mission.

BANQUE NATIONALE GERMANIA.—Nous venons de jeter les yeux sur l'exposé de situation de la Banque Nationale Germania et nous n'avons pas été surpris d'y voir, qu'avec son encaisse et ses créances immédiatement réalisables, cette institution pourrait payer une somme de $100,000 au-dessus du montant total de ses dépôts. Nous n'avons pas été surpris de ce résultat, disons-nous, car nous savons que les opérations de la Banque Germania ont toujours été conduites avec une grande prudence et beaucoup de discernement.

BANQUE NATIONALE DE L'UNION.—Nous publions autre part l'état de situation de cette Banque, état sur lequel nous appelons l'attention de nos lecteurs. Il n'est pas nécessaire d'entrer dans les détails de chiffres pour faire ressortir la bonne situation de la Banque nationale de l'Union. Cela se voit à première inspection. Nous pouvons donc dire à propos de cet établissement ce que nous avons dit à propos de plusieurs autres: Elle présente à ses déposants toutes les garanties désirables et même plus de garanties que cela n'est strictement exigible.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.—A la séance de mercredi dernier, MM. Aloés Fortier, premier lauréat du concours littéraire de 1878, et M. Alcide Willoz, élus l'un et l'autre membre actifs, ont été reçus et présentés à leurs collègues par le président, M. Armand Mercier.

Dans le cours de la même réunion, M. Oscar Gaudet de St-Jacques a été élu membre correspondant.

A la séance du 12 mars MM. F. Limet et H. Rolling, choisis pour parrains par M. J. Schweitzer l'honorable président de la Société de bienfaisance Française, ont posé sa candidature à titre de membre actif.

CONFÉRENCES LITTÉRAIRES.—Les conférences de M. Lejeune sont maintenant suivies régulièrement par le public orléanais qui a le goût des choses littéraires. La séance d'hier soir avait attiré une brillante assemblée, qui a écouté avec le plus vif intérêt ce que le jeune littérateur parisien a dit des romanciers français. Il a, tour à tour, présenté sous des couleurs très exactes Victor Cherbuliez, Jules et Emile de Goncourt, Gustave Flaubert et Emile Zola. Les observations très fines et très exactes du conférencier ont révélé à ses auditeurs bien des côtés inconnus pour eux de l'école actuelle des romanciers naturalistes. Ses appréciations critiques sont toujours faites au point de vue de la saine morale et elles indiquent que leur auteur est essentiellement un homme de bonne compagnie.

Les conférences de M. Lejeune sont à la fois instructives et intéressantes; elles laissent leur empreinte sérieuse dans l'intelligence tout en ayant charmé l'esprit.

Samedi, M. Lejeune donnera sa seconde matinée sur la poésie et les poètes.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Le nouveau programme des Minstrels a eu encore plus de succès que le premier. La salle était comble hier soir et le public a donné des signes non équivoques de satisfaction. Tout le monde voudra aller voir les ramasseurs de coton et la caravane dans le désert, les éléphants, la ménagerie burlesque de Billy Rice, le musée, les exercices sur la corde roide, les sauts, les chutes. Tout le monde voudra aller entendre le quartette de la Nlle-Orléans, les chansons populaires et les airs exécutés par divers instruments. L'orchestre des Minstrels à lui tout seul vous ferait passer une soirée agréable, une soirée d'enchantements et de surprises. Ceux qui aiment la variété des spectacles sur la scène doivent aller y voir représenter le second programme de la troupe de Haverly et certainement ils seront servis de leur goût.

Une femme est toujours de mauvaise humeur, quand elle est mal chaussée, mais cela n'arrive pas à celles qui se chaussent à l'ETOILE ROUGE.

M. Bernard, sénateur et maire de Nancy, a remis entre les mains de M. le président de la République l'invitation que le conseil municipal de Nancy adressait au chef de l'Etat, pour le prier d'assister aux fêtes d'inauguration de la statue de M. Thiers.

M. Grévy a chargé le maire de Nancy de remercier le conseil municipal de son invitation, il a ajouté qu'il ne pouvait répondre définitivement en ce moment qu'il avait le plus grand désir qu'il lui fût possible de venir à Nancy, mais que, dans tous les cas, il avait à cœur de témoigner de toutes ses sympathies pour cette œuvre patriotique.

Samedi soir, 8 mars, a eu lieu au Grand-Hôtel un dîner en l'honneur de l'éminent physiologiste Brown-Séquard. C'étaient les créoles de l'île Maurice en résidence à Paris qui donnaient cette fête à leur éminent compatriote. On sait que le gouvernement français l'a appelé récemment à la chaire du Collège de France laissée vacante par la mort de Claude Bernard.

UNE NOUVELLE APPLICATION DE L'ÉLECTRICITÉ.—Nous lisons dans le *Courrier de San Francisco*:

Le surintendant de la Western Electric Light Company expérimente en ce moment sur divers points de la ville l'application du fluide électrique. La récente expérience qu'il a tentée avec un succès complet a été l'ascension d'un ascenseur chargé de deux tonnes de charbon. Cette intéressante expérience a eu lieu dans les bâtiments de la Compagnie à l'aide de la machine Siemens qui, placée près de l'ascenseur, a été mise en communication avec celui-ci au moyen d'un courant électrique. L'expérience s'est accomplie sans effort et sans bruit et a établi qu'il était possible de mettre en motion n'importe quel ascenseur en n'importe quel point de la ville, mis en communication avec le réservoir d'électricité de la compagnie sus-désignée, au moyen de l'appareil Gramme ou celui de Siemens, placé près de cet ascenseur, ce qui, dès lors, permet de supprimer tous les appareils hydrauliques encombrants dont on fait usage en ce moment et qui nécessitent l'emploi d'une machine à vapeur.

La Compagnie attend d'Angleterre certaines autorisations qui lui sont nécessaires pour exploiter cette découverte sur la côte du Pacifique. Il paraît que M. Latham, qui antérieurement avait acheté le droit d'exploiter aux Etats Unis comme en Angleterre l'appareil Gramme et les bougies électriques Jablockoff Wedermann, n'a pu mener à bien la transaction qu'il avait offerte pour la possession de ce droit avec la Compagnie anglaise, à la tête de laquelle se trouve M. Wedermann, Prussien de naissance, mais naturalisé Anglais.

Aussitôt que la Compagnie aura définitivement acquis son droit d'exploitation, des appareils éclairage seront établis à l'angle des rues Sutter et Kearney et autres points, et d'immenses travaux seront entrepris à l'effet de donner toute l'extension possible aux projets de la Compagnie relativement à l'application de l'électricité sous diverses formes. Il n'est pas douteux que l'éclairage par ce procédé ne soit adopté.

LES GANTS IMPORTÉS.—Les contestations relatives à la valeur marchande des gants importés il y a quelques semaines par M. A. T. Stewart & Cie, viennent, dit le *Courrier des Etats-Unis*, de se terminer par une décision sans appel de M. Merritt, collecteur de la douane. Les gants en question étaient facturés 42 francs la douzaine. Ils ont été examinés par trois experts, et chacun d'eux leur a attribué une valeur marchande différente, comme il suit: M. Horace Claflin a fixé cette valeur à 47 francs par douzaine; M. W. Halstead l'a fixée à 46 francs, plus 3 francs par bouton additionnel; enfin le général Ketchum, expert de la douane, a évalué la douzaine de gants à 52 francs, plus 5 francs par bouton additionnel. De ces trois appréciations diverses, c'est la dernière, conséquemment la plus élevée, qui a été approuvée par le collecteur. Le chiffre de la valeur adoptée excédant de plus de 10 p. cent celui porté sur la facture, A. T. Stewart & Cie auront à payer une amende de 20 par cent sur le prix facturé. Cette décision n'affecte pas seulement la maison qui l'a provoquée, mais tous les importateurs de gants.

Depuis le soulier le plus ordinaire jusqu'au soulier le plus fin se trouvent à l'ETOILE ROUGE.

Toujours préparées; on n'a pas à les entre[illegible] Shadines.

☞ Marchés exceptionnels aujourd'hui, dans tous les genres de coupons à la vente spéciale de M. L. Byrne & Cie., 163 rue du Canal.

—Le *Journal officiel* a publié des décrets portant de nombreuses nominations dans la magistrature. Un avocat distingué de Nancy, M. Rémond, remplace, comme procureur général à Caen, M. Rouzé, nommé conseiller à Paris. A côté d'un grand nombre de nominations par avancement ou mutation, nous constatons la destitution du substitut du procureur général d'Angers, des procureurs de la République près les sept tribunaux de Dijon, de Beaune, de Brives, de Châlon sur Saône, de Saintes, de Bellac et de Moutiers, et celle des trois substituts de Marseille, d'Angers et de Sartène. Les décrets publiés ce matin indiquent également la démission de deux substituts et de deux juges suppléants, et la non acceptation d'un substitut.

—Puisque le temps, dit le *Messager Franco Américain*, est aux "matches" et aux paris excentriques, signalons-en deux, l'un qui vient d'avoir lieu, l'autre qui s'exécutera bientôt.

Un habitant de Saint-Louis a défié le plus formidable mangeur de cette ville dans une lutte à la fourchette. Un boulanger expert a été loué pour la circonstance. Un moule à "pies," dûment pesé et mesuré a servi à confectionner de ces indigestes galettes une quantité suffisante pour repaître tout un "mass meeting" de "regular yankees." A l'heure dite, et en présence des juges de camp nommés à l'élection, nos champions ont commencé. L'un, hercule de six pieds de haut, pesant 350 livres, et doué d'une machoire formidable, s'était préparé à la lutte par une diète de vingt-quatre heures. Aussi, le prenait-on à 2 contre 5. Le matériel employé était fourni par le moule à "pies" et paraissait sous la forme de gâteaux aux pommes sortant du four.

Celui des deux adversaires qui en absorberait un plus grand nombre en une demi-heure devait être proclamé vainqueur. Le géant en engloutit d'abord huit entières dans les premières vingt minutes, laissant son compétiteur d'une "pie" et demie en arrière. Mais à partir de ce moment, il n'y avait plus de place dans la panse du colosse et force fut au glouton de se reposer et d'attendre. C'est alors que le second faisant un effort désespéré regagna le terrain perdu. Sept, huit, neuf, les "pies" disparaissaient avec une prodigieuse rapidité dans l'œsophage du nouveau venu, sorte de squelette étique, auquel on n'aurait jamais supposé une telle capacité. Le petit homme ne s'arrêta qu'à la 18e "pie", battant son adversaire de 10 longueurs. L'histoire ne dit pas s'il étouffa ou non d'indigestion pendant la nuit.

☞ Marchés exceptionnels aujourd'hui, dans tous les genres de coupons à la vente spéciale de M. L. Byrne & Cie., 163 rue du Canal.

—Dernièrement, un Anglais, écrivant à un journal de Londres, suggérait l'idée de placer une lumière électrique à l'avant des navires à vapeur; cette idée vient d'être mise à exécution par une maison de Brême. Un de ses steamers vient de descendre la Tamise à toute vapeur, une lumière électrique à l'avant.

La lumière électrique vient également d'être employée, en Autriche, sur un chemin de fer, pour éclairer la voie, de façon à découvrir des obstacles à de grandes distances pendant les nuits les plus sombres. L'appareil, inventé par M. Whitehead le fabricant de torpilles de Fiume, se place sur le devant de la locomotive.

—Copié sur l'album d'une parisienne.

"La société est semblable à un jeu d'échec; chacun y tient le rang que lui donne sa qualité puis la partie terminée, rois, reines, valets et simples pions tout va dormir pêle-mêle dans la même boîte."

Signé: PRÉSIDENT GRÉVY.

LE HOQUET.—Quel est le moyen le plus efficace de faire cesser le hoquet?

L'ingestion d'une boisson glacée, l'action de boire lentement et sans respirer, un éternuement, arrêtent souvent le hoquet. Il en est de même, et mieux encore, d'un simple morceau de sucre imbibé de vinaigre.

Le docteur Grellety, qui vient de rappeler, dans le *Courrier médical*, cette médication si simple, assure qu'entre ses mains, elle n'a jamais échoué [illegible] fait merveille. [illegible] formule, car la préparation n'a rien de désagréable au goût.

☞ Marchés exceptionnels aujourd'hui, dans tous les genres de coupons à la vente spéciale de M. L. Byrne & Cie., 163 rue du Canal.

Qui ne va pas à l'ETOILE ROUGE?

Si vous voulez posséder des photographies qui ne changent jamais de couleur, il faut aller chez Lilienthal qui en fait d'inaltérables par le procédé Lambert (invention française.) Prix des portraits; cartes de visite, trois dollars, Impériales six dollars par douzaine.

Je suis fatigué de la [illegible] que je prends [illegible] des Shadines.

Tout le monde se chausse à l'ETOILE ROUGE!

☞ Marchés exceptionnels aujourd'hui, dans tous les genres de coupons à la vente spéciale de M. L. Byrne & Cie., 163 rue du Canal.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

SESSION REGULIERE DE 1879.

No 30] LOI

Pour amender et décréter à nouveau la section sept d'une loi intitulée: "Loi pour incorporer la ville de Jeannerette, dans la paroisse Ibérie; fixant ses limites; pourvoyant à son gouvernement, à l'élection et aux devoirs de ses officiers; accordant certains pouvoirs de police, la taxation des propriétés, des métiers et professions, et pourvoyant à la collection de ces taxes" Etant la loi 102 de la session extraordinaire de 1877, approuvée le 15 mars 1878; pour dispenser la dite corporation du payement de toutes les taxes, licences et redevances de paroisse.

Section 1—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale décrètent: Que la section 7 d'une loi concernant l'incorporation de la ville de Jeannerette, étant la loi No 102 de la session extraordinaire de 1877, approuvée le 15 mars 1878, soit et est amendée et décrétée à nouveau de manière à présenter le texte suivant: "Que le maire et le Conseil auront le pouvoir et l'autorité de lever et collecter annuellement telle taxe foncière qu'ils pourront juger nécessaire pour l'amélioration de la ville, pour le confort et l'avantage de ses habitants, et pour l'entretien d'une police bien organisée; pourvu que les dites taxes n'excèdent pas le montant des taxes d'Etat sur la même propriété; ils auront le pouvoir d'imposer telles taxes de licence qu'ils le jugeront convenable sur tous les magasins de gros ou de détail, et détaillants de liqueurs spiritueuses, les maîtres de tavernes, de billards, cafés, cabarets, restaurants, jeux de quilles, salon de bière, vin et gâteaux, expositions, pacotilleurs, colporteurs, encanteurs, pensions, écuries pour chevaux à louer, charrettes, wagons, drays, voitures de louage, et sur tous autres biens, occupations, métiers ou professions, non énumérés ci-dessus, s'ils le jugent convenable et nécessaire; pourvu qu'une telle taxe de licence n'excède en aucun cas la même taxe levée par l'Etat sur toutes semblables occupations et sur tous semblables métiers et professions.

Sec. 2—Décrètent en outre que cette loi aura son effet aussitôt après qu'elle aura été adoptée.

(Signé) JOHN C. MONCURE, Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) LOUIS A. WILTZ, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 10 février, 1879.

(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme: WILL. A. STRONG, Secrétaire d'Etat.

No 31] LOI

De secours pour John H. Lamon de la paroisse d'Est-Bâton-Rouge.

Section 1—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, décrètent, que la somme de deux-mille-quatre-cent-quarante-et-une-piastres et 65[100 soit et est allouée sur l'argent qui sera plus tard versé au trésor, provenant des collections à faire sur certain billet de S. L. James & Cie, à la date de décembre 1878, payable en deux années à partir de la date, pour quarante-quatre-mille-huit-cent-trente-trois piastres et portant huit pour cent d'intérêt de la date au payement final, garanti par nantissement d'un certain titre aux mains de S. L. James & Cie., contre le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Pacifique, déposé au bureau du Trésorier d'Etat, et exécuté sous les clauses d'une loi pour pourvoir à un arrangement et règlement à l'amiable des comptes existant entre l'Etat et les fermiers du pénitencier de l'Etat de la Louisiane etc., étant la loi No 6 de la session extraordinaire de 1878, la dite allocation étant en payement de commissions à lui dues en sa qualité d'avocat de district, représentant l'affaire de l'Etat contre S. L. James & Cie., fermiers du pénitencier de l'Etat de la Louisiane, à la Cour du cinquième district judiciaire dans et pour la paroisse d'Est-Bâton-Rouge.

Sec. 2—Décrètent en outre que l'auditeur des Comptes Publics soit et est chargé par la présente d'émettre son warrant sur le Trésorier d'Etat, en faveur de John H. Lamon, pour la dite somme de deux mille quatre cent quarante-et-une piastres et 65[100, et que le dit warrant spécifiera sur la face le fonds et les conditions sur lesquelles et suivant lesquelles le payement du dit warrant sera fait, et que le Trésorier d'Etat, en satisfaction de cela, lui payera cinq pour cent des montants respectifs collectés par lui quand ils auront été versés dans le Trésor de l'Etat, sur le dit billet.

Sec. 3—Décrètent en outre que cette loi aura son effet aussitôt après qu'elle aura été adoptée.

[Signé] JOHN C. MONCURE, Orateur de la Chambre des Représentants.

[Signé] LOUIS A. WILTZ, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 10 février 1879.

[Signé] FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme: WILL. A. STRONG, Secrétaire d'Etat.

Depuis plus de trente ans, il est fait usage du sirop calmant de Mme Winslow pour les enfants. Il dégage l'estomac des acides, soulage des coliques, règle les intestins, guérit la dysenterie et la diarrhée, provenant de la dentition ou d'autres causes. C'est un vieux remède dont l'efficacité est parfaitement établie. 25 cents la bouteille.

Le taux de la mortalité dans notre pays devient terriblement alarmant, la moyenne de la vie diminuant chaque année sans aucune cause raisonnable, et la mort résultant généralement de choses les plus insignifiantes. En cette saison de l'année spécialement, les [illegible] sont si communes que dans les [illegible] de chaque jour nous sommes exposés à ne pas voir les dangers qui nous menacent et [illegible] il est trop tard, la fièvre ou les [illegible] de poumons s'étant déjà déclarés. Des milliers de gens perdent la vie de cette manière tous les hivers, quand s'ils avaient usé du Sirop Allemand de Boschee, une guérison en eût été un sûr résultat, ainsi qu'une grande économie de drogues et de consultations médicales. Pour tous les maux de gorge et de poumons, le Sirop Allemand de Boschee a été reconnu comme la plus grande découverte de son genre en médecine. Tous les droguistes dans ce pays vous en attesteront le merveilleux effet. Plus de 950,000 bouteilles ont été vendues l'année dernière sans qu'il y ait eu le moindre échec dans l'effet du sirop.

Décédé hier soir, à 7 heures et demie, REMI SANGASSAN, âgé de 40 ans, né à Abos, canton de Monein, Basses-Pyrénées, France. Ses parents et amis sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 3 heures P. M. Le corps est exposé chez son frère, rue Madison, No 27.

De la part de ses frères.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

MM. les sociétaires sont prévenus qu'une assemblée aura lieu à l'Asile, VENDREDI prochain, 28 du courant, à 7 heures P. M., pour compléter l'organisation de notre Fête Champêtre, qui doit avoir lieu au Fair Grounds le 27 avril prochain.

Les séances régulières [illegible] tous les VENDREDIS, à 7 heures du soir.

Par ordre [illegible]

J. SCHWEITZER.

[illegible], L. SIMON. 27 mars—2t J.V.

Avis aux expéditeurs de [illegible] Tèche et [illegible]—Le fret de la Nouvelle-Orléans pour le Tèche sera [illegible] jusqu'à nouvel avis à 75 pour cent au-dessous des taux établis, à l'exception des [illegible] du bois, des briques, des perches pour clôture et autres articles de tonnellerie, lesquels seront transportés à 50 pour cent au-dessous des taux établis.

Les passagers pour le Tèche trouveront à Morgan City des bateaux pour leur destination, tous les jours excepté le dimanche.

[illegible] PEARL LINE STEAMERS.

V. MERLE.

Marchand-Tailleur.

Prévient sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir les dernières nouveautés de marchandises françaises et anglaises les plus légères qui n'aient jamais été importées, qu'il vendra à des prix exceptionnellement réduits. Tout sera confectionné au dernier goût des modes de Paris, Londres et New York. Le travail sera exécuté par des ouvriers de première classe. Un lot après la Bourse au Coton, 123 rue Gravier. 16 mars—1mPF

AUJOURD'HUI,
Vente spéciale de
COUPONS
à moitié prix.
M. L. BYRNE & Cie,
28 mars— 163 rue du Canal.

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Banque Nationale Germania
A LA NLLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires le 27 Mars 1879.

RESSOURCES.

Billets escomptés	$309,697 57		
Prêts sur demande	171,392 67		
			481,090 24
Frais et taxes payés			2,270 37
Meubles et installations			8,154 96
Primes			7,000 00
En caisse:			
Legal Tender	$178,518 00		
Billets de Banque Nationale	2,900 00		
Or, argent et circulation fractionnelle	12,680 26		
Checks sur le Comptoir d'Echange	140,126 61		
Change sur N. York	147,888 70		
Dû par des banques et banquiers	17,300 41		
Bons des E. U.	50,000 00		
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation 200,000			
Circulation en moins 179,810		20,190 00	568,986 94
Cinq pour cent fonds de rachat			9,000 00
Total			$1,064,082 50

PASSIF.

Capital social	$300,000 00
Fonds de surplus	88,000 00
Profits non-divisés	22,300 66
Dividendes non payés	240 00
Dépôts individuels	667,000 26
Dû aux banques et banquiers	30,222 50
Total	$1,064,082 50

L. B. CAIN, Président.
J. L. BERCIER, Caissier.
Attesté: HENRY ABRAHAM, AUGUST KOENIG, T. PRUDHOMME, Directeurs.
28 mars—3f

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Banque Nationale de l'Union
DE LA NLLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires le 26 mars 1879.

RESSOURCES.

Billets escomptés	$248,449 32	
Prêts sur demande	149,203 63	
		$497,652 96
Bons des E.-U. pour garantir la circulation		250,000 00
Taxes des E.-U. et autres taxes		2,201 18
Frais et loyers		5,300 32
Immeubles, meubles et installations		26,326 93
Primes payées		4,062 50
Valeurs en caisse—		
Legal tenders	$195,335 00	
Billets de la Banque Nationale et circulation fractionnelle	21,510 06	
Or et argent	42,650 91	
Change du comptoir d'échange	136,227 00	
Change sur N. Y.	57,537 17	
Change sur d'autres places	7,873 91	
		461,134 05
Cinq pour cent fonds de rachat		11,250 00
		$1,277,022 88

PASSIF.

Capital social	$300,000 00
Fonds de surplus	[illegible]
Profits non divisés	18,842 22
Dividendes non payés	2,304 24
Dépôts individuels	456,280 28
Dû aux Banques et Banquiers	31,920 82
Dû aux banquiers étrangers	245,965 76
Billets de banque nationale à payer	224,750 00
	$1,277,022 88

C. KOHN, Président.
S. CHALARON, Caissier.
Attesté: VICTOR MEYER, WM. HARTWELL, E. F. LAVILLEBEUVRE, Directeurs.
28mars—3f

REGNAULD et DALLIGNY,
TAILLEURS,
Rue de la Bourse, 3, PARIS.

M. REGNAULD, TAILLEUR, demeurant autrefois Rue de Richelieu No 54, informe sa clientèle louisianaise, ainsi que les personnes qui voudraient bien avoir recours à lui, qu'il a formé une société avec M. DALLIGNY pour l'exploitation de son industrie, au domicile ci-dessus. Les prix de la nouvelle maison restent fixés, comme par le passé, pour les étoffes de première qualité, au tarif suivant:

Jaquette...... 90 francs—Gilets...... 30 francs.
Redingotte...100 .. Pantalons.. 40 ..
Habit........110 .. Pardessus doublé soie.110 ..
Pardessus d'hiver doublé de soie 130 francs.
27 mars—1mPF—ces Mardi

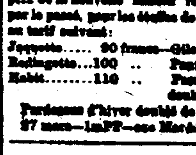

A été constamment en usage partout pendant plus de vingt ans, et c'est la meilleure préparation qui ait jamais été inventée pour rendre aux Cheveux gris la teinte de la jeunesse et de la santé.

Il fournit aux glandes des cheveux la substance et la couleur naturelles sans marques sur la peau. Il augmentera et épaissira la croissance des cheveux, en empêchera la chute et la blancheur et préviendra ainsi la Calvitie.

Il guérit les éruptions et la teigne. Comme Article de toilette il est très précieux, car il donne au cheveu un lustre [illegible] le rend [illegible] la propreté, la netteté et la santé de la tête.

[illegible] et Chimiste du Mass. et les principaux médecins l'approuvent et le recommandent comme un grand triomphe en médecine.

BUCKINGHAM'S DYE
(TEINTURE)
POUR LES
MOUSTACHES.

Cette teinture rendra la barbe Brune ou noire à discrétion. Comme elle ne forme qu'une préparation elle peut s'appliquer avec une grande facilité et produit une couleur permanente et qui ne s'en va pas au lavage.

PRÉPARÉE PAR
R. P. HALL & CO.,
NASHUA, N. H.
Vendue par tous les marchands de drogues.
9fmars—6

GRANDE OUVERTURE
Samedi, 29 Mars,
DU MAGASIN
DE
CHAUSSURES
DE LA
VILLE DE PARIS,
Coin des rues St-Philippe et Royale,
Ancien magasin Danziger.
GRAND DÉBALLAGE
—DE—
CHAUSSURES
Dans tous les genres,
Pour Messieurs, Dames et Enfants,
VENANT D'ARRIVER.
Le public ainsi que les marchands de la campagne sont invités
à p[illegible]n
EXTRAORDINAIRE.

Les dames, les messieurs et le public en général, sont invités à venir assister au
GRAND DÉBALLAGE
qui se fera SAMEDI le 29 mars, au magasin de chaussures de M.
ANT. L. BICOCCHI.
Assortiment vaste et varié de
CHAUSSURES ÉLÉGANTES,
solides et bien confectionnées, provenant des meilleures fabriques du Nord et de Paris, pour dames, messieurs et enfants.

La vogue sans cesse croissante de M. BICOCCHI, l'a forcé à donner de l'extension à ses affaires, et pour cela, il a dû établir un nouveau magasin dans la partie la plus centrale du Second District. Le local qu'il a choisi, l'ancien magasin de Danziger, est parfaitement situé; les personnes du Premier et du Troisième District pouvant facilement s'y rendre par la ligne de chemin de fer allant au Jackson rail road qui passe devant le magasin.

Afin de continuer à mériter le patronage libéral de ses clients, M. Bicocchi s'efforcera à maintenir la modicité des prix de ses marchandises qui, sous le rapport de la qualité ne laissent rien à désirer.
266 & 280 rue Royale, coin St-Philippe.
26 mars—☞

Nouvelle-Orléans, 21 mars 1879.—La société des Orphelines (Female Orphan Society) s'assemblera à l'asile Poydras à midi, JEUDI, 3 avril prochain. La ponctualité est requise.
MARY J. ANDERSON, Secrétaire.
22mars—2t&au3avril

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Banque Nationale d'Etat,
DE LA NLLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires le 26 mars 1879.

RESSOURCES.

Bons des E. U.		50,000 00
Prêts et escomptes		886,909 02
Bons et garanties		10,161 50
Maison de banque et immeuble		70,000 00
Circulation des Etats-Unis	$225,396 96	
Or et argent	18,241 22	
Checks du comptoir d'échange	106,427 30	
Change [illegible]	269,086 61	
Prêts sur demande	147,851 87	978,306 96
5 pour cent fonds de rachat		2,250 00
		1,961,656 17

PASSIF.

Circulation		45,000 00
Dividendes non payés		11,970 98
Dépôts individuels	1,158,282 75	
Dû aux banques et banquiers	90,864 35	1,249,147 10
Capital social	425,000 00	
Fonds de surplus	85,000 00	
Profits non divisés	146,336 19	656,336 19
		1,961,656 17

SAML. H. KENNEDY, Président.
LOUIS A. WILTZ, Vice-Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
DIRECTEURS.
ALFRED MOULTON, S. HERNSHEIM, THOS. A. ADAMS, JULIUS VAIRIN, P. LANAUX, J. B. LAFITTE, JAS. McELROY.

Attention spéciale est donnée aux collections de toutes les parties des Etats-Unis. Change vendu et transferts télégraphiques faits sur London Joint Stock Bank, Londres, A. M. Heine, Paris et Nevada Bank de San Francisco.
27mars—4f

Rapport sur l'état de situation
—DE LA—
Banque Nationale Mutuelle
DE LA NLLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires le Lundi, 24 Mars 1879.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$896,204 97	
Prêts sur demande	58,480 00	
		$954,704 97
Bons des E.-U. pour assurer la circulation	50,000 00	
Bons des E.-U. (4 pour cent)	150,000 00	
Change sur New-York	126,288 97	
Dû par les autres banques et banquiers	304 62	
Billets legal tender	391,500 00	
Billets des banques nationales et circulation fractionnelle	41,325 63	
Or et argent	39,150 00	
Checks du comptoir d'échange	34,380 11	
Fonds de rachat avec le Trésorier des E.-U.	2,250 00	
		890,260 72
Immeubles, meubles et installations	5,087 04	
Dépenses courantes et taxes payées	5,962 06	
		11,050 10
		1,856,184 60

PASSIF.

Capital social versé	$300,000 00
Fonds de surplus	70,000 00
Profits non divisés	14,822 40
Billets des banques nationales	45,000 00
Dividendes non payés	592 00
Dépôts individuels	816,686 15
Dû aux banques et banquiers	8,073 14
	$1,856,134 60

JOHN T. HARDIE, Président.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
Attesté: R. W. TAYLOR, LLOYD R. COLEMAN, F. POURCHY, Directeurs.
27mars—3f

ENCORE
UNE VICTOIRE!
Grand prix d'honneur
DÉCERNÉ A
L'ETOILE ROUGE
A
l'Exposition de 1879.
OPINIONS DE LA PRESSE.

L'exposition qu'a faite M. Durieu, le propriétaire de l'Etoile Rouge, surpasse en variété tout ce qui a été fait à l'Exposition de Paris ou à celle de Philadelphie.
DEMOCRAT du 26 février.

Jamais vit-on une plus belle variété de chaussures, qu'à l'Exposition qui a lieu en ce moment à la Nouvelle-Orléans, où l'immense étalage de l'Etoile Rouge fait l'admiration de tous.
CHICAGO JOURNAL.

Nous apprenons avec plaisir que les juges ont décerné le Ruban Bleu à M. Durieu.
L'ABEILLE.

L'Etoile Rouge fait un splendide étalage dans le département C.
N. O. DEMOCRAT.

M. Durieu, le propriétaire de l'Etoile Rouge, mérite les louanges de la presse pour son activité et son énergie. Le splendide étalage qu'il fait à l'Exposition prouve son bon goût et nous dirons hardiment que, si tous les commerçants de la Nouvelle-Orléans déployaient la même activité que lui le commerce y serait plus prospère.
CINCINNATI COURIER.

Pour une complète description des articles contenus dans toutes les vitrines de l'ETOILE ROUGE, durant la dernière Exposition, nous référons les lecteurs au *Democrat* du 26 Février 1879.

NOUVELLES CHAUSSURES!
NOUVELLES CHAUSSURES!
Arrivant par steamers et par chemin de fer.

BOTTINES boutons, pour bébés.
.. .. enfants.
.. bleues .. bébés.
.. dorées
.. argentées .. enfants.
.. dorées
.. en chevreau français pour dames.
.. en Tampico
.. à Bon-ton
.. chaquées
PANTOUFLES AIMÉE [bleues]
.. .. [roses]
.. .. [blanches]
.. .. [bronzées]
.. Chevreau, devants unis.
.. .. travaillés.
.. Bronze à Bon-ton.
.. .. avec boucles.

Grande variété de Pantoufles de toutes couleurs, pour Bals et Soirées.

NOUVELLES CHAUSSURES
POUR MESSIEURS.

OXFORD ties en veau.
ESCARPINS en maroquin.
BRODEQUINS cousus, veau français.
.. .. américain } Articles à $3 00 la paire.
BOTTINES basses
.. .. à bon-ton
.. .. chevreau frappé imitation papier
BOTTES .. bouts en couleur.
BOTTINES à vis à $2 50 la paire.
.. unies en veau.
.. à Bon-ton
New-York walkers.
BRODEQUINS en veau cousus.
.. .. chevillés.

$1 50! $1 50
La paire, seulement,

Pour une bonne bottine de travail.
BOTTINES pour garçon à $1 00, $1 25 et $1 50 la paire.
Notre assortiment de BALMORALS pour garçons est ce qu'il y a de mieux fait, chaque paire est garantie sous tous les rapports.

Nouveaux arrangements.

Les dames seront charmées d'apprendre que grâce à nos nouveaux arrangements nous aurons bientôt en magasin la plus belle botte en chevreau Talon Louis XV, qui se soit encore vendue à la Nouvelle-Orléans.

L'arrivée de cette nouvelle chaussure sera annoncée spécialement.

Nos amis de la campagne sont prévenus que leurs ordres seront fidèlement exécutés.

Nous envoyons des CATALOGUES PRIX-COURANTS dans toutes les parties du pays.

Tous les chars allant rue du Canal vous déposent à une rue de l'ETOILE ROUGE.

Tout le monde va à
L'ETOILE ROUGE
Parce qu'on y vend toujours du bon.

Le Magasin à la mode c'est
L'ETOILE ROUGE.

Tout le monde va à
L'ETOILE ROUGE
Parce qu'on y vend toujours du bon.

Toutes les communications doivent être adressées à
ARTHUR DURIEU,
Propriétaire de l'Etoile Rouge.
Coin DOUANE et BOURBON,
NOUVELLE-ORLEANS,
1er mars—☞ Lm.

Toiles! Toiles!
Nous sommes en mesure d'offrir
LUNDI prochain, 24 Mars,
Un très grand assortiment de
TOILES POUR CHEMISES,
TOILES A DRAPS,
DAMAS TABLE,
SERVIETTES, &C.,
LE TOUT OFFERT A DES
PRIX EXCEPTIONNELS.
D. H. HOLMES
155 rue du Canal.
23 mars—☞ 15 rue Bourbon

Grande vente d'ouverture
—DE—
J. TASSIN
205 rue Decatur, coin Madison,
Vis-à-vis du Marché français, à la viande,
Ayant reçu un immense assortiment
D'HABILLEMENTS
POUR
Hommes, Jeunes Gens, Garçons et Enfants.
ARTICLES DE TOILETTE ET CHAPEAUX.

J'invite respectueusement mes amis, clients et le public en général à venir examiner mon nouveau stock avant de faire leurs achats ailleurs.

Derniers Genres!
Façons Irréprochables!!
Prix les plus modérés!!!
J. TASSIN,
205 rue Decatur,
coin Madison,
Nouvelle-Orléans,
23 mars— Lm.

Bureau de la Compagnie du Crescent City Live Stock Landing and Slaughter-House Co.—20 rue Carondelet.—Nlle-Orléans, 24 mars 1879.—Des propositions cachetées pour le bail d'un certain morceau de terre, situé sur la propriété de cette compagnie, sur l'arrière de leur droit des Abattoirs et s'étendant de la rue Evelina à la rue Brugier, arrière limite de la propriété seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, JEUDI, 3 avril 1879.
J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.
25mars—au3avril

AVIS.
Nlle-Orléans, 24 mars 1879.
Monsieur le Docteur Edmond Murphy est exclusivement chargé de ma clientèle et demeure à mon domicile des consultations, de 7 à 8 heures du matin et de 5 à 6 heures du soir, le dimanche soir excepté.
Dr A. DUPAQUIER.
26 mars—30 f

On demande,
POUR aller à la campagne, une cuisinière, (blanche ou de couleur, avec ou sans famille.) Le mari pourra être employé sur l'habitation. S'adresser le mercredi et jeudi, 2 et 3 avril 1879, au No 20 rue Carondelet, au second, arrière bureau, entre 10 A. M. et 3 P. M.
26 mars—au 3 avril

AVIS.
UN homme d'un âge mûr, très sobre et pouvant donner de bonnes recommandations, voudrait trouver à s'employer dans une maison où l'utiliserait pour tous les services auxquels il est apte. Son but est plutôt de trouver une occupation que de gagner un salaire. S'adresser par lettres aux initiales B. A. L., laissées soit au bureau de l'Abeille soit à la Poste.
19 mars—10 fois

Pension privée.
MADAME VEUVE AMÉDÉE GRAMMER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table ou pour la table seulement. Références échangées. S'adresser rue Toulouse, coin Royale, au-dessus du magasin Mevers. 24 mars

Propositions pour affermer le Jardin Magnolia.
DES propositions cachetées seront reçues jusqu'au 1er AVRIL 1879 par M. B. Saloy, au bureau de la Cie. de Navigation et du Canal Carondelet, au coin des rues Toulouse et Villeré, pour affermer ou louer le Jardin Magnolia que l'on restaure en ce moment ainsi que les édifices qui y sont bâtis.
21mars—au1eravril B. SALOY.

Dr R. SAUVAGE,
Résidence, 383 RUE VICTOIRE,
Encoignure Champs-Elysées.
Consultations à la pharmacie Laplace, 23 Champs-Elysées, de 7 heures à 10 heures A. M., et de 3 à 5 P. M.
23mars—1m

Drs J. W. ALLEN et A. FICKESSEN,
DENTISTES,
190......rue Jackson......190
Entre Magazine et Constance.
Exécutent toutes les opérations se rapportant à leur profession de DENTISTES, à des prix qui défient la concurrence honnête. 23 mars—1m

Hôtels, Restaurants, &c.

AU PUBLIC.
Le soussigné annonce à ses amis et au public en général que l'Hôtel du Fort Espagnol (Spanish Fort Hotel), si avantageusement connu et si populaire, situé sur le bord du Bayou St-Jean, à l'extrémité du chemin de fer de la ville, du Parc et du Lac (Canal St. City Park & Lake Rail Road) est maintenant ouvert pour la saison et en état de recevoir des pensionnaires. Aucune dépense n'a été épargnée pour en faire un hôtel confortable et attrayant. Les vins les plus choisis et ce qu'il y a de mieux sur le marché seront servis par des garçons attentifs et polis. Prix modérés.
21mars—7f PH. BILLMANN.

RESTAURANT BOUDRO.
LAC PONTCHARTRAIN.
Ouvert pour la saison aujourd'hui, 16 Mars.
Rien ne sera épargné pour donner tout le confort possible aux visiteurs des bords du lac qui patroniseront la maison.
Pour commande de dîners, s'adresser au restaurant de LÉON, 23 rue St Charles. Prix modérés.
ALEX. HAUSSE & Cie., Propriétaires.
16 mars—1m

PROFESSEUR.
M. SPATH, professeur de français, d'allemand, d'anglais, de latin, de grec et de piano. Prix modérés. S'adresser, Passage de la Bourse, No 121, au 1er. 16 mars—10f

Marchandises de Printemps.
A. GEIGER
33......RUE DE CHARTRES......33
Marchand de Draps fins, Casimirs et Etoffes pour tailleurs.
AYANT reçu tout mon stock de marchandises étrangères et américaines pour vêtements d'hommes et d'enfants, j'invite le public à venir les examiner et à prendre connaissance de mes prix. Je suis heureux de pouvoir dire que je suis en mesure de rivaliser avec quelque marchand que ce soit en ce qui concerne mes Etoffes et mes prix.
1er mars—1m. PP.

MEDAILLES
Décernées à l'Exposition Universelle de Paris de 1878.

ALPH. WALZ,
Propriétaire et fabricant du célèbre
MALAKOFF BITTERS
qui, comme l'indiquent les médailles ci-dessus, a remporté le prix à la dernière exposition de Paris. C'est un cordial agréable et savoureux, un stimulant sain composé d'ingrédients aromatiques et amers, un fortifiant, un tonique d'une efficacité reconnue par la Faculté Médicale de la Louisiane. Ce bitters est spécialement propre à l'usage des familles.

Seul agent à la Nouvelle-Orléans de la maison Goff & Cie., pour la vente de la délicieuse bière AURORA LAGER BEER,
en barils et en bouteilles.
No. 96 rue Conti, entre Decatur et Chartres.
22janv—1re ou 4p

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 27 mars—CLASSE No 73.
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e	12e	13e	14e
36	76	75	46	44	74	60	17	41	62	37	29	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature ce 27 mars 1879—4 heures P. M.
ADAM GIFFEN,
LOUIS H. PILIÉ,
Commissaires.
☞ Les plans de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tous temps, dans toutes nos succursales.

J. LEVOIS
126, RUE DU CANAL 126,
VIENT de déballer un assortiment choisi de nouveautés françaises en
Cotelines françaises,
Crêpes Yeddo et Yokohoma,
Draps religieuses,
Armures imprimées et
Satins français,
Koechlins, Jaconets imprimés et Organdies.
—AUSSI—
Nouveautés en Grenadines soie brochée.
23 mars—☞

LE MAGASIN BLEU!
Coin Orléans et Claiborne
est en liquidation.
On y vend des souliers bien au-dessous du prix coûtant.
Allez-y le plus tôt possible.
12 mars—1 m.

POUR AVOIR ABSOLUMENT LES MEILLEURES
PHOTOGRAPHIES
Retouchées et à couleur fixe,
ALLEZ CHEZ
Lilienthal
121 - - - Rue du Canal - - - 121
8mars—3m

Dr E. HART,
PÉDICURE PRATIQUE,
Coin Commune et Dryades.
Cors et oignons guéris sans douleur et sans aucune gêne pour le malade. Fait sa spécialité de la guérison des ongles croissant sous la chair. Visitera les malades à domicile si on le désire.

Le Dr N. J. CROW,
Gradué de l'Université de la Virginie.
Bureau coin Commune et Dryades.
Donne toute son attention aux maladies chroniques. 25mars—1m

B. POMES,
Marchand de Bois et Charbon, en gros et en détail.
Encoignure Dumaine et Claiborne.
A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de faire monter une nouvelle machine à vapeur pour scier et fendre le bois de chauffage, pendant le 2 décembre 1878. Il offre à vendre aux familles, aux marchands et aux épiciers le bois de première qualité tout scié et fendu par corde.
Bois de pin $5; cypre $5.50; chêne $5.50; frêne $6. Si l'acheteur n'est pas satisfait de la mesure, l'argent lui sera remboursé et le bois sera repris. Bois et charbon délivrés dans toutes les parties de la ville sans aucun frais.
6mars—au 6 février

ARTICLES DE TAPISSERIES.
A. Brousseau & Son.
17..........CHARTRES..........17
Vendent leur vaste stock de
Rideaux en crin,
Rideaux à moustiquaire,
Dentelles pour lits,
Piqués,
Marseille,
A des prix grandement réduits.
Tapis,
Toiles cirées,
Nattes en coco et en paille,
Stores,
Rideaux à rideaux
Vendus à des prix plus réduits qu'ils ne l'ont jamais été à la Nouvelle-Orléans.
Venez voir notre assortiment.
16 fév—☞

FABRIQUE
—DE—
BOUCHONS
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
CIRCULAIRE.

NOUS avons vendu aujourd'hui à la FABRIQUE DE BOUCHONS DE LA NOUVELLE-ORLEANS, tout le stock de BOUCHONS de notre succursale à la Nouvelle-Orléans, ainsi que notre clientèle. Nous remercions de leur généreux appui ceux qui nous ont accordé leur patronage et nous en sollicitons la continuation pour nos successeurs.
WILLIAM KING & CO.

A propos de la circulaire ci-dessus, nous croyons devoir informer le commerce que notre fabrique a toujours nous assure de très grandes facilités pour CONFECTIONNER DES BOUCHONS à bref délai, et que notre stock de BOUCHONS nous permet d'exécuter promptement toutes les commandes qui nous sont faites.

New Orleans Cork Manufactory.
41......RUE ROYALE......41
1er fév—3mPP

Le Dr A. CAPDEVIELLE
A OUVERT un bureau de consultation au No. 32, rue St-Philippe, encoignure Chartres.
Heures de consultation—Tous les jours, de midi à 2 heures.
Résidence—No. 114 rue Bourbon.
15 fév—☞

Cotton seed meal Distributors.
(Seule machine en opération qui ait eu du succès.)
WAGONS, CHARRETTES, BROUETTES,
Graines d'coton de Bodley (un article supérieur).
BODLEY BROTHERS,
20 mars—1m. 137 rue de la Commune.

Le nouveau remède de la Louisiane.
LE plus grand sirop du siècle et de tous les siècles pour la toux, les rhumes, les catarrhes, l'asthme, les bronchites, l'hémorragie, la coqueluche, la rougeole, affection de poitrine, la répétition, [illegible] de consomption, etc.....C'est un sirop adoucissant et calmant pour les enfants, et qui est recommandé par treize pages de noms de cette ville et de l'Etat. Il ne contient aucun poison. Le TONIQUE DE VIE, fait avec le même produit de nos cyprières, est un fortifiant, aiguisant l'appétit et purifiant le sang. C'est un remède assuré contre la fièvre et les frissons, et la dernière épidémie a développé le fait que c'est un sûr prophylactique contre la fièvre jaune et contre toutes les fièvres. Voyez une colonne d'annonces dans l'Evening Picayune. Vendu par tous les principaux marchands. Dépôt, rue du Camp No. 166, Nlle-Orléans.
1er déc—6m. PP.

Avis aux Contribuables.
LE soussigné se chargera de payer toutes les taxes exigibles en souffrance, soit de ville ou d'Etat, à un escompte très avantageux pour ses intéressés. Il se charge également des titres en payement d'un escompte libéral. Il se charge de faire un relevé exact de toutes ces taxes payées par les propriétaires dont les terres sont en vente aux préemptions de l'adame Gelnan.
JOHN T. DUFOUR,
Passage de la Bourse.
56.